

Compte rendu Sommaire
Réunion du comité syndical
Séance du 20 juin 2017.

Date de convocation
13/06/2017

L'an DEUX-MILLE-DIX SEPT, le VINGT du mois de JUIN, à 17h45, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du syndicat mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : MM. BOLTZ, DROUIN, FOURNIER, FREYBURGER, Mmes LAPOIRIE et Mme LOMBARDI, MM. MUNIER, NOBILE, OCTAVE, SADOCCO et TUSCH.

Membres absents ayant donné procuration :

M. GIRARD à M. TUSCH
M. HENRY à M. BOLTZ

M. WAGNER à M. FREYBURGER

Absents excusés : MM. ABATE, CORRADI, MAHLER, MATELIC, TURCK

Absent: M. MULLER

Le 20 juin 2017, à 17h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne s'est réuni à Rombas, au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, à l'unanimité,

- **DESIGNE** le groupement Atelier Villes et Paysages (69455 LYON Cedex 6, agence de 68110 ILLZACH) / Artelia (57070 METZ) / BKBS SARL (75019 PARIS) comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement de l'agrafe paysagère pour un montant de 375.600,00 € HT soit 450.720,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer ce marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement retenu,
- **AUTORISE** le versement d'une indemnité forfaitaire aux groupements Mutabilis (75011 PARIS) / SOUL Architecture (75010 PARIS) / Serue ingénierie (67300 SCHILTIGHEIM) / Atelier d'écologie urbaine (75 011 PARIS) et Laverne Paysage (94150 RUNGIS) / TPF Ingénierie (51100 REIMS) / Atelier d'écologie urbaine (70230 DAMPIERRE SUR LINOTTE) / Lucie LOM (49100 ANGERS), 8.18 (13006 MARSEILLE) / Atelier Philippe MADEC (75010 PARIS), conformément à l'article 9 du règlement de concours,
- Et **FIXE** le montant de cette indemnité forfaitaire à 16.000,00 € HT.
- **VALIDE** le plan de financement joint,
- **DECIDE de solliciter** une subvention auprès de l'Etat et de la Région Grand Est dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat Région,
- **DECIDE de solliciter** une subvention auprès de la Région Grand Est,
- **DECIDE de solliciter** une subvention auprès du département dans le cadre du dispositif AMITER pour l'aménagement de l'agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne Amont,
- **APPROUVE** de façon formelle et définitive la mise en œuvre de ce projet,
- **PREND** l'engagement de réaliser ce projet,
- **S'ENGAGE** au maintien de la propriété dans le domaine public pour une durée minimale de 10 ans,
- **S'ENGAGE** à financer la part non subventionnée sur les fonds propres du Syndicat Mixte,
- Et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférant à ces demandes de subventions.

- **AUTORISE** le versement d'une indemnité forfaitaire aux groupements :
 - o Agence d'architecture Antonelli Herry (67000 Strasbourg) / ARTELIA (67300 Schiltigheim) / C2BI (67100 Strasbourg) / LINDER PAYSAGE (67850 Offendorf / ESP (67200 Strasbourg) / ES Energie (67932 Strasbourg Cedex
- Et
 - o LSW Architectes (54000 Nancy) / SBE Ingénierie (57070 Metz) / AMPLITUDE PAYSAGE (54130 Saint Max) / VENATHEC (54503 Vandœuvre-lès-Nancy)/ MD RETHO CONSULTANTS (07110 Vinezac) conformément aux conclusions du jury,
- Et **FIXE** le montant de cette indemnité forfaitaire à 6 900 € HT conformément à l'article 9 du règlement de concours
- **EMET un avis favorable** à la mise en œuvre d'une étude de reconversion de l'ancien bâtiment magasin général,
- **EMET un avis favorable** au projet de convention à passer avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,
- Et **AUTORISE** le Président à signer cette convention
- **AUTORISE** le Président à signer la lettre d'intention accordant à la société « Total Solar » une exclusivité pour engager des études en vue du développement d'une centrale photovoltaïque sur les Portes de l'Orne.
- **DONNE SON ACCORD** pour la passation d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, rue Robert Blum, 54 701 PONT-À-MOUSSON Cedex, pour la constitution d'un groupement de commande pour mener à bien l'opération de réhabilitation du bâtiment énergie en pôle d'accompagnement des porteurs de projet,
- **DECIDE** que le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne sera coordonnateur du groupement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce groupement de commande,
- **DONNE SON ACCORD** pour que le groupement prenne fin, de fait et sans autre formalité, à l'échéance des marchés dont il aura assuré la passation.
- **DESIGNE**, parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte, de deux membres titulaires et de deux membres suppléants qui seront appelés à siéger au sein de ce jury de concours, tels qu'indiqués comme ci-dessous :

Membres titulaires :

- M. DROUIN
- M. SADOCCO

Membres suppléants :

- M. MULLER
- M. MUNIER

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h40.

Fait à Rombas, 03 juillet 2017

Annché le 04/07/2017

Le Président,



Lionel FOURNIER